

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/04/2016

Date de la convocation:
24/03/2016
Date d'affichage:
25/03/2016

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

L' an 2016 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDIG Evelyne à M. KAISER Francis
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 051.2016
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 2
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

**051.2016 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : enveloppe
2016 : dossiers présentés et plans de financements.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'appel à projets pour la programmation 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour lequel la communauté de communes est éligible,

Considérant les opérations intercommunales éligibles et non commencées,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, trois abstentions, décide :

Envoyé en préfecture le 11/04/2016
Reçu en préfecture le 11/04/2016
Affiché le
ID : 067-200013050-20160404-D_CC_051_2016-DE

- De déposer au titre de l'appel à projet pour la programmation 2016 de la DETR les deux projets suivants, par ordre de priorité :

Projet 1 : Programme de travaux de mise en accessibilité des équipements-bâtiments communautaires, pour un coût d'objectif total fixé à 109 000 € HT, selon l'agenda de mise en œuvre déterminé par délibération du conseil communautaire n°161.2015 en date du 14.12.2015, et intégrant l'élaboration d'outils de visite mobile pour la MROF permettant aux PMR l'accès au site dont le caractère historique interdit certains travaux d'aménagement, par dérogation.
DETR sollicitée : 43 600 € (soit 40% du coût d'objectif).

Projet 2 : Programme d'aménagement numérique de la salle intercommunale de la maison des services et des associations, pour un coût d'objectif total fixé à 15 000 € HT, en vue de développer son usage au service des associations, entreprises et habitants du territoire, dans le cadre du développement des services locaux (label MSAP) et des politiques publiques (manifestations culturelles).
DETR sollicitée : 12 000 € (soit 80% du coût d'objectif).

- De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

